

nécessaires comme les crédits affectés au maintien du service naval. Mon honorable ami de Toronto-Nord (M. Church) l'a déclaré tantôt, le Canada a déboursé de fortes sommes et créé un puissant organisme afin de développer une marine et former des marins avec nos jeunes gens qui ont des aptitudes pour cette branche du service. Cette tâche a été accomplie grâce à des contributions volontaires. A nombre d'endroits au Canada, la Ligue de la Marine encourage les efforts des jeunes gens qui manifestent des aptitudes et de l'inclination pour la carrière de marins; elle espère que ces jeunes gens consacreront leurs talents au service du pays. Or, quel encouragement ces gens auront-ils à déboursé des fortes sommes provenant de sources particulières pour former des marins, si le Gouvernement s'emploie à ruiner le service naval au Canada? Le Gouvernement, à mon humble avis, commet une grave erreur et le peuple ne manquera pas de le lui faire savoir en temps et lieu. Je tiens donc à unir mes protestations à celles de mon honorable ami de Toronto-Nord contre l'abolition du service naval canadien aux mains du Gouvernement du jour.

M. MacKELVIE: Je désire savoir du ministre s'il a sérieusement examiné la responsabilité qui incombe jusqu'à un certain point au Gouvernement, il doit l'admettre, vis-à-vis des cadets qui ont suivi les cours du collège naval pendant deux ou trois ans. Ces jeunes gens ont choisi la marine pour y faire leur carrière. Ils sont certainement entrés au collège naval avec l'idée qu'ils auraient la chance d'acquérir l'instruction qui les rendrait apte à obtenir une commission dans la marine. Or, je ne conçois pas de quelle façon le Gouvernement peut éluder sa part de responsabilité du fait que ces plans ne se réaliseront pas. Je connais plusieurs de ces cadets—de fait l'un deux appartient à ma circonscription—; ce sont des jeunes gens intelligents et qui auraient fait honneur à la carrière. Cependant, ils se voient repoussés du jour au lendemain de la carrière qu'ils ont choisie, après avoir passé deux ou trois ans au collège. Je doute fort qu'ils soient en mesure de passer sans transition de cette institution à une université. L'instruction que les cadets ont reçue au collège naval peut leur servir s'ils suivent un cours scientifique à l'université, mais à quoi cela peut-il leur être utile, s'ils veulent faire un cours classique? Je désire donc savoir si le Gouvernement a sérieusement mis à l'étude quelque plan sous le

[M. Hocken.]

régime duquel il réparera de quelque façon l'injustice dont les cadets sont victimes?

L'hon. M. GRAHAM: La question de collège naval à Esquimault constituait l'une des plus sérieuses difficultés de la situation qui confrontait le Gouvernement; je serai donc franc à ce sujet. Mon honorable ami demande si nous avons tenu compte de la situation des cadets qui suivent les cours du collège naval ou qui ont gradué à cette institution. Or, quelques-uns de ceux qui ont gradué au collège d'Esquimault sont entrés dans d'autres universités. Le département du Service naval a conclu des arrangements au préalable pour que les cadets du collège naval aient la faculté d'être admis aux universités de Queen's, de Toronto ou du McGill, du moment qu'ils ont terminé leur seconde année. Nous tentons des démarches à l'heure actuelle auprès des autorités universitaires afin que les cadets de seconde année soient admis dans ces institutions tout comme s'ils avaient passé les examens d'immatriculation. Quant au collège lui-même, c'est évidemment une institution remarquable, bien qu'au cours des deux dernières années, quatre cadets seulement soient allés terminer leur entraînement dans la marine impériale chaque année. Au cas même où le système n'aurait pas été modifié, le collège naval n'aurait pas fourni un seul gradué à la marine royale cette année de sorte que l'utilité du collège a cessé du moins pour quelques années, en tant qu'il s'agit du service du pays.

A l'heure qu'il est, une quarantaine de cadets canadiens servent dans la marine impériale et le Gouvernement paie les frais que comporte leur instruction, qui ne sera pas complétée d'ici à quelques années. Sous le régime du projet en discussion, le Gouvernement a l'intention de permettre à ces jeunes gens de compléter leurs études tel qu'ils projetaient de le faire. On estime que pour l'année qui vient, le Gouvernement déboursera une somme de \$73,000 pour cette instruction. Je le répète, aucun gradué du collège naval d'Esquimault ne peut être admis dans la marine impériale pour compléter son instruction à l'heure qu'il est; tous les cadres sont remplis.

Je demande au comité, en toute sincérité, quel avantage y aurait-il pour le jeune homme, de le laisser continuer son cours naval, lorsque nous savons qu'à la fin des trois années requises, il n'y aura plus d'avenir pour lui? Ce ne serait pas juste envers le jeune homme et ce ne serait pas juste envers le pays.